

Convention Quad

1. **En toute sécurité :**

- ✓ Nos balades sont accompagnées par un guide
- ✓ Prise en main du quad avant le départ
- ✓ Le port du casque, de gants et d'un gilet rétro réfléchissant sont obligatoires et fournis par nos soins
- ✓ Nos quads sont homologués et assurés
- ✓ Balades selon conditions météo. Nous consulter

2. **Informations utilisateurs :**

- ✓ Chaque utilisateur devra être âgé de 20 ans minimum et passager de 12 ans minimum (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés). Les parcours sont accessibles à tous.
- ✓ Être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucune contre-indication médicale à la pratique du sport.
- ✓ Charge maximum sur le quad est de 150 kg (selon normes constructeur).
- ✓ + 15 minutes pour la remise de l'équipement, les consignes de sécurité et la prise en main du quad.

3. **Consignes pour une conduite responsable :**

- ✓ Respect des consignes du guide avant et pendant la balade
- ✓ Respecter les distances de sécurité
- ✓ Rouler avec prudence, garder le contrôle de la vitesse et de la trajectoire du quad
- ✓ Circuler en file indienne, ne pas zigzaguer et doubler
- ✓ Être poli et courtois avec les autres usagers, être respectueux de l'environnement
- ✓ Les randonneurs, vététistes et cavaliers sont toujours prioritaires

4. **Equipement à prévoir :**

- ✓ Port d'une tenue adaptée et une bonne paire de baskets, chaussures fermées – Obligatoire
- ✓ Une bouteille d'eau
- ✓ Une paire de lunettes de soleil, crème solaire

5. **Caution :**

- ✓ Un montant de 650€ vous sera demandé sous forme de chèque ou espèces, elle sera restituée à la fin de la location, sous réserve des modalités citées dans le contrat de location. Nous ne prenons pas les CB. Toute casse matérielle sera donc à la charge du conducteur

6. **A noter :**

- ✓ Tous comportements abusif, imprudent entraînera l'arrêt de la sortie, sans remboursement. Le quad est un engin à moteur soumis au code de la route et assurés
- ✓ Votre responsabilité en cas de chute ou de mauvaise utilisation incombe au conducteur, et non à l'accompagnateur ou à l'entreprise
- ✓ Si les dommages venaient à subvenir du fait d'une mauvaise utilisation, les frais de remise en état seront à la charge de l'utilisateur
- ✓ Une caution vous sera demandée avant le départ